16 Ont obtenu: MM. Alexandre Dumas..... 4.603 voix. Dechaut..... 3.122 -M. Theurault, qui a recueilli le plus grand nombre de suffrages, soit 5,119, ne réunissant pas les conditions exigées par la loi, il a été procédé à un second tour de scrutin le dimanche 6 octobre. Il a donné les résultats suivants : Nombre des votants, 14,902. Bulletins nuls et à déduire, 116. Suffrages exprimés, 14,786. Ont obtenu: MM. Alexandre Dumas..... 7.963 voix. Theurault 5.339 — Justice..... 1.475 — M. Alexandre Dumas a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits. Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Alexandre Dumas satisfait aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi. Votre 1er bureau vous propose, en consequence, de valider son élection. (Les conclusions du 1er bureau sont adoptees. — M. Dumas est admis.) M. de Gasté, rapporteur. — Département de la Corrèze, arrondissement de Brive, 2e circonscription. Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants: Electeurs inscrits, 17,457, dont le quart est de 4,365. Nombre des votants, 13,141. Bulletins blancs et nuls à déduire, 140. Suffrages exprimés, 13,001, dont la majorité absolue est de 6,501. Ont obtenu:

MM. Labrousse..... 7.311 voix. Aubert (Louis)..... 5.704 —

M. Labrousse a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Labrousse, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 3e bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 3e bureau sont adoptées. - M. Labrousse est admis.)

M. de Gasté, rapporteur. — Département de la Corrèze, arrondissement d'Ussel. Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 18,094, dont le quart

est de 4,524.

Nombre des votants, 12,102. Bulletins blancs et nuls à déduire, 145. Suffrages exprimés, 11,957, dont la majorité absolue est de 5,979.

Ontobtenu:

MM. Dellestable 7.396 voix. Lachaze (Gaston)..... 2.316 de Selve de Sarran..... 2.231 -

M. Dellestable a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Dellestable, ayant déjà fait par-

tie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 3º bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 3º bureau sont adoptées. — M. Dellestable est admis.)

M. de Gasté, rapporteur. - Département de la Corrèze, arrondissement de Brive, 1re circonscription.

Aucun des candidats n'ayant réuni les conditions exigées pour être élu au premier tour de scrutin, il a été procédé, le 6 octobre, à un 2° tour qui a donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 18,544. Suffrages exprimés, 12,914.

Ont obtenu:

MM. Dubois 8.210 voix. Massenat 4.704 —

M. Dubois a été proclamé député comme ayant réuni lo plus grand nombre de voix. Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Dubois ayant déjà fait partie de la magistrature, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 3º bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 3° bureau sont adoptées. — M. Dubois est admis.)

M. Arthur Leroy, rapporteur. - Département de la Corse, arrondissement de Corte. Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 18,198, dont le quart

est de 4,550.

Nombre des votants, 11,146. Bulletins blancs et nuls à déduire, 18. Suffrages exprimés, 11,128, dont la majorité est de 5,565.

Ont obtenu: MM. Benedetti..... 3.994 voix. de Montera..... 3.792 — Giacobbi..... 3.117 — Vannucci.....

Aucun des candidats n'ayant réuni les conditions exigées pour être élu au premier tour, il a été procédé à un second tour de scrutin le 6 octobre 1889.

Le nombre des votants a été de 11,333. A déduire, bulletins blancs ou nuls, 13. Reste pour le chiffre des suffrages exprimés, 11,320.

Ont obtenu:

MM. Horace de Choiseul..... 6.699 voix. Farinole 4.414 — Vannucci..... 209 —

M. Horace de Choiseul, qui a réuni le plus grand nombre de suffrages, a été proclamé

député.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Horace de Choiseul, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 2º bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 3º bureau sont adoptées. - M. Horace de Choiseul est admis.)

M. Fernand Rabier, rapporteur. - Département de la Côte-d'Or, arrondissement de Beaune, 1re circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 20,182, dont le quart est de 5,046.

Nombre des votants, 12,866.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 1,444. Suffrages exprimés, 11,422, dont la majorité absolue est de 5,712.

Ont obtenu:

MM. Prost (Victor)..... 6.000 voix. Bouchard (Paul)..... 5.332 -

M. Prost (Victor) a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Prost satisfait aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 3º bureau vous propose en conséquence de valider son élection.

(Les conclusions du 3° bureau sont adoptées. — M. Prost est admis.)

M. Fernand Rabier, rapporteur. - Département de la Côte-d'Or, arrondissement de Semur.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 19,298, dont le quart est de 4,825.

Nombre des votants, 15,353. Bulletins blancs et nuls à déduire, 97.

Suffrages exprimés, 15,256, dont la majorité absolue est de 7,629.

Ont obtenu:

MM. Philipot..... 5.496 voix. Benoist..... 5.235 -Bizouard-Bert..... 4.514 -

Aucun des candidats n'ayant réuni les conditions exigées pour être élu député, il a été procédé, le 6 octobre, à un 2° tour de scrutin qui a donné les résultats suivants :

Nombre des votants, 14,128. Bulletins blancs et nuls à déduire, 187. Suffrages exprimés, 13,941.

Ont obtenu:

MM. Bizouard-Bert..... 7.687 voix. Philipot..... 6.245 —

M. Bizouard Bert a été proclamé député comme ayant réuni le plus grand nombre des suffrages exprimés.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Bizouard-Bert satisfait aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 3º bureau vous propose, en consequence, de valider son élection.

(Les conclusions du 3º bureau sont adoptées. -- M. Bizouard-Bert est admis.)

M. Fauré, rapporteur. - Département de la Côte-d'Or, arrondissement de Dijon, 2° circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 22,590, dont le quart est de 5,548.

Nombre des votants, 16,198.

Bulletins blancs et nuls à déduire. 258. Suffrages exprimés, 15,940, dont la majorité absolue est de 7,971.

Ont obtenu:

MM. Lévêque (Henri)..... 7.896 voix. le comte Léjéas..... 5.770 —

Aucun candidat n'ayant réuni les conditions exigées pour être élu au 1er tour, il a été procédé, le 6 octobre, à un 2º tour, qui a donné les résultats suivants :

Nombre des votants, 15,716.

Nombre des suffrages exprimés, 15,623.

Ont obtenu:

MM. Levêque (Henri)..... 9.624 voix. le comte Lejéas..... 5.792 —

M. Levêque, qui a recueilli le plus grand nombre de suffrages, soit 9,624 voix, a été proclamé élu.

Les opérations se sont faites régulière-